

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FELIX-LAURAGAIS

Séance du 3 Octobre 2024

A 21 heures 00

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

Date de la convocation : 26/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOURREL Alain, Maire.

**Etaient présents** : M. BOURREL Alain - M. COMBECAVE Christian – Mme BATIGNE Marie-Pierre – Mme CLOAREC Françoise – M. CUTTIER Pierre – Mme FRICKER Katharina – M. MITTOU François – Mme OUACHEE Hélène – M. PUGET René – Mme SOLOMIAC Danielle

**Etaient excusés** : Mme BALLESTRIN Maryse qui donne pouvoir à Mme BATIGNE Marie-Pierre – M. FABRE Christian qui donne pouvoir à M. COMBECAVE Christian

**Etaient absents** : M. DEMARLE Jacques – M. PELLET Samuel – Mme TORRES Emilie

**Secrétaire de séance** : Mme SOLOMIAC Danielle

## **I – Subventions 2024 aux associations**

A la suite de leur demande et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour l'animation de la Commune, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessous, pour contribuer au bon fonctionnement de leurs activités.

ASSOCIATION	Montant attribué
Festival Déodat de Séverac	2 000.00 €
Jeunes Agriculteurs	200.00 €
<b>MONTANT TOTAL ATTRIBUE</b>	<b>2 200.00 €</b>

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE** les subventions citées ci-dessus.

## **II – Pool routier 2024 - Choix de l'entreprise pour l'entretien 2024 de la voirie**

Monsieur le Maire et Monsieur Combecave, 1<sup>er</sup> adjoint, ont effectué un état des lieux pour déterminer les travaux d'entretien de la voirie à réaliser en 2024.

Monsieur le Maire présente les chemins concernés et les prix proposés par les deux entreprises qui ont répondu : ces tarifs sont exprimés en HT.

	COLAS	VALLEZ
Amenée et repli du matériel		300.00 €
Chemin d'En Thésarel	11 191.50 €	8 190.00 €
Parking de Lenclas	3 042.00 €	1 856.00 €
Chemin des Durands	7 087.50 €	5 854.80 €
Chemin de Cadenac	3 200.00 €	1 725.00 €
Chemin de l'Alric	4 280.00 €	3 184.40 €
Chemin du Ravan	7 125.00 €	3 425.20 €
Chemin de l'Escande	18 675.00 €	22 048.10 €
Chemin des Frênes	1 600.00 €	920.00 €
Chemin d'Auriac	4 000.00 €	2 300.00 €
Chemin de Lacombe	14 625.00 €	12 474.00 €
Chemin d'En Marret	11 655.00 €	11 365.20 €
Chemin de Bourrelis	17 370.00 €	20 160.00 €
Parking Saint Roch	522.50 €	670.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>104 373.50 €</b>	<b>94 472.70 €</b>

Après en avoir pris connaissance, M. le maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la demande de travaux qui vient d'être présentée

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la liste des travaux sur les chemins présentés.
- **ADOpte** le devis de la société VALLEZ qui au total s'élève à 94 472,70 € HT, soit 113 367,24 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers

### **III – Communauté de Communes : Approbation du rapport de la CLECT n°5**

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôt ;

**Vu** la délibération n° 94-2024 du 2 juillet 2024 de la Communauté de Communes Aux sources du canal du Midi portant désignation des membres de Commission Locale chargée d'évaluer le Transfert des Charges (CLECT) ;

**Vu** la réunion de la CLECT N°5 le 3 septembre 2024 ;

Après avoir pris connaissance du rapport de la réunion de la CLECT n°5 du 03/09/2024 rapport annexé à la présente délibération,

Il est proposé au conseil municipal de valider ce rapport et les décisions de cette commission d'évaluation des charges transférées tel que présenté.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT n°5 du 03/09/2024 tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

### **IV – Demande de subvention au CD31 pour une réserve incendie Route de Toulouse et annulation de la demande pour un poteau incendie**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, suite au dépôt d'un permis de construire pour un cabinet dentaire, Route De Toulouse, le SDIS avait émis un avis défavorable, faute de sécurité incendie dans le périmètre requis. Par délibération du 17/08/2023, l'installation d'un poteau incendie avait été programmée et une demande de subvention avait été déposée auprès du Conseil Départemental.

Après étude de Réseau 31, il s'avère que la pose d'un poteau n'est pas possible car le débit est inférieur à 30 m3. Il faudrait donc envisager la mise en place, d'une cuve enterrée de 30 m3 qui permettrait d'assurer la sécurité incendie du périmètre.

Le bâtiment à protéger étant un établissement recevant du public, la cuve doit être installée, au plus loin, à 200 m.

L'emplacement proposé est situé à côté du parking Saint Roch.

Les devis concernant l'achat de la cuve et les travaux de mise en place s'élèvent

à 18 614.86 € HT :

- FRANS BONHOMME : 9 436.86 € HT
- LAURAGAISE TP : 9 000.00 € HT
- MARTIN PLOMBERIE : 178,00 € HT

M. le Maire propose de solliciter M. le Président du Conseil Départemental pour une aide financière afin de réaliser ces travaux

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'installer une cuve de 30 m3 Route de Toulouse
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à annuler la demande de subvention concernant le poteau incendie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cette demande

### **V – Demande de subvention pour installation d'un paratonnerre sur l'église de Cadenac**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que le 4 aout 2021, la foudre est tombée sur l'église de Cadenac. A cause de l'absence de paratonnerre, il y a eu de gros dégâts.

Les travaux de remise en état sont maintenant achevés.

Afin d'éviter un nouvel incident de ce type, il conviendrait de faire installer un paratonnerre.

La société BODET CAMPANAIRE a présenté un devis qui s'élève à 14 352.00 € HT, réparti de la manière suivante :

- Fourniture et pose d'un paratonnerre : 11 352,00 € HT

- Réalisations d'une tranchée : 3 000.00 € HT

M. le Maire propose de solliciter M. le Président du Conseil Départemental pour une aide financière afin de réaliser ces travaux

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour la mise en place d'un paratonnerre à l'église de Cadenac.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette demande

#### **VI – Avenant n°1 pour Maison de Santé – Lot 15**

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux de la Maison de Santé. Des travaux supplémentaires sont à envisager, qui concernent la plomberie et sanitaire dans la partie des kinésithérapeutes.

Il s'agit d'ajouter deux lavabos et d'effectuer les raccordements nécessaires.

Le devis de l'entreprise A VOS CLIMS s'élève à 1 673.66 € HT et fera l'objet d'un avenant.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** le devis et l'avenant n°1 de la société A VOS CLIMS pour un montant 1 673.66 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **VII – Renouvellement du contrat pour la fourrière animale**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que la commune a signé un contrat avec le Groupe SACPA afin de répondre aux obligations réglementaires qui imposent aux Communes d'avoir leur propre service de fourrière animale ou d'adhérer à une structure réglementaire pour assurer les missions de service public suivantes :

- Capture et prise en charge des carnivores sur la voie publique
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- Gestion de la fourrière animale

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2024. Le Groupe SACPA propose de le renouveler, à compter du 01/01/2025 et pour une durée de 4 ans,

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants. Le coût de 1.35 € HT par habitant pour 2025, est soumis à révision chaque année

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** le renouvellement du contrat avec le Groupe SACPA pour la fourrière animale et les services associés, à compter du 01/01/2025.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

#### **VIII – Réseau 31 - Rapport d'activité 2023**

**Conformément** aux articles L5711-1 et L5211-39 du CGCT, le Président du syndicat RESEAU 31 a fait parvenir aux communes le rapport retraçant l'activité de la structure pour l'année 2023.

Ce rapport fait l'objet d'une communication en conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** du rapport retraçant l'activité du syndicat RESEAU 31 pour l'année 2023

#### **IX – Communauté de Communes : Rapport d'activité 2023**

**Conformément** à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement de la simplification de la coopération communale, le Président de la Communauté de Communes aux Sources du Canal du Midi a fait parvenir aux communes le rapport retraçant l'activité de la structure pour l'année 2023.

Ce rapport fait l'objet d'une communication en conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **De prendre acte** du rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes aux Sources du Canal du Midi pour l'année 2023

## **X – Questions et informations diverses**

### **Informations**

- Opération ville ambassadrice du don d'organes : un des axes d'action du contrat local de santé de la Communauté de Communes concerne la prévention et l'éducation à la santé. Dans ce cadre, il a été proposé aux 28 communes de l'intercommunalité, d'être ambassadrices du don d'organe.

Pour les communes il s'agit d'adosser un panneau de label de ville ou village ambassadrice(eur) du don d'organes en dessous de leurs panneaux d'entrée de ville.

Être ambassadeur du don d'organe pour une ville, c'est participer à un effort d'éducation à la santé publique et être pleinement acteur d'une chaîne de solidarité.

- Réunion publique : elle se tiendra le jeudi 14 novembre 2024 à 20h30